



SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE €74 317 503  
SIEGE SOCIAL : 19 AVENUE MONTAIGNE, 75008 PARIS  
383 491 446 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE  
DU 21 MAI 2008

**Avis de convocation**

## **SOMMAIRE**

1. Modalités de participation
2. Ordre du jour
3. Utilisation du formulaire de vote par correspondance ou par procuration
4. Exposé sommaire de l'activité en 2007 et perspectives
7. Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices
8. Organes d'administration, de direction et de contrôle
9. Renseignements sur les membres du conseil d'administration dont les mandats sont soumis au vote des actionnaires
13. Rapport du conseil d'administration sur les résolutions
14. Rapports des commissaires aux comptes
19. Texte des résolutions
25. Demande d'envoi des documents et renseignements

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 21 MAI 2008

**Avis de convocation**

Vous êtes invités à participer à l'assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire, convoquée pour le **21 mai 2008 à 10 heures 30**, dans les salons de l'Hôtel **George V, 31 avenue George V, 75008 Paris**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et le projet de résolutions ci-après reproduits.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette assemblée, s'y faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire ou voter par correspondance ou par procuration.

Conformément à l'article R. 225-85 du code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'assemblée générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit à son compte, au 3<sup>ème</sup> jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, dans les comptes nominatifs tenus par la société.

Pour faciliter l'accès des actionnaires à l'assemblée générale, il leur est recommandé de se munir, préalablement à la réunion, d'une carte d'admission qu'ils pourront obtenir auprès de BNP Paribas Securities Services à l'adresse mentionnée ci-dessous.

Pour que les votes par correspondance ou par procuration soient admis, les formulaires de vote par correspondance ou par procuration qui sont joints à la convocation devront être reçus par **BNP Paribas Securities Services, Service Assemblées Générales, Immeuble Tolbiac, 75450 Paris cedex 09, au plus tard à 15 heures, heure de Paris, la veille de l'assemblée.**

Il est rappelé que, conformément à l'article R. 225-85 du code de commerce, tout actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission, peut néanmoins céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le 3<sup>ème</sup> jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, ou la carte d'admission.

La participation et le vote par visioconférence ou par un moyen de télécommunication n'ont pas été retenus pour la réunion de cette assemblée. Aucun site visé à l'article R. 225-61 du code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

L'avis préalable prescrit par l'article R. 225-73 du code de commerce a été publié dans le *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* du 28 mars 2008. Il est également accessible sur le site Internet de la société.

En complément des informations ci-après, les actionnaires peuvent avoir accès, sur le site Internet de la société ([www.sequanacapital.fr](http://www.sequanacapital.fr)) au document de référence déposé à l'AMF le 10 avril 2008 (également accessible sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (AMF) : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), à toute information relative aux membres du conseil d'administration et, le cas échéant, à toute information complémentaire portant sur l'ordre du jour de cette assemblée.

## ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du conseil d'administration et rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux et consolidés de Sequana Capital de l'exercice clos le 31 décembre 2007
  - Rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et sur l'autorisation à donner au conseil d'administration pour réduire le capital social
- *Du ressort de l'assemblée générale ordinaire*
1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007
  2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007
  3. Résultat de l'exercice – affectation
  4. Approbation des conventions et engagements réglementés
  5. Ratification de la cooptation de la société DLMD en qualité d'administrateur
  6. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Tiberto Ruy Brandolini d'Adda
  7. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Pascal Lebard
  8. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Luc Argand
  9. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Laurent Mignon
  10. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Pierre Martinet
  11. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Alessandro Potestà
  12. Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Michel Taittinger
  13. Renouvellement du mandat d'administrateur des Assurances Générales de France
  14. Renouvellement du mandat d'administrateur de la société DLMD
  15. Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Ifil Investissements SA
  16. Nomination de M. Jean-Pascal Beaufret en qualité d'administrateur
  17. Détermination du montant annuel des jetons de présence
  18. Autorisation au conseil d'administration en vue de permettre à la société d'opérer sur ses propres actions
- *Du ressort de l'assemblée générale extraordinaire*
19. Changement de dénomination sociale et modification corrélative de l'article 3 des statuts
  20. Ouverture de la possibilité pour les actionnaires d'inscrire leurs titres sous la forme au porteur et modification corrélative de l'article 9 des statuts
  21. Augmentation du nombre d'actions détenues par chaque administrateur et modification corrélative de l'article 13 des statuts
  22. Autorisation au conseil en vue de réduire le capital social de la société par annulation d'actions auto-détenues
  23. Pouvoirs pour l'exécution des formalités

# Formulaire de vote par correspondance ou par procuration (document unique)

## Mode d'emploi

- Si vous entendez assister personnellement à l'assemblée, nous vous recommandons de cocher la **case A** du formulaire et de le retourner daté et signé à BNP Paribas Securities Services.
- Si vous entendez être représenté par le Président (**cadre 1**), il vous suffira de cocher la **case B** du formulaire, de le dater, de le signer dans le cadre prévu en bas à cet effet, et de le retourner à BNP Paribas Securities Services.
- Si vous entendez être représenté par un autre mandataire (votre conjoint ou un autre actionnaire), il vous suffira de cocher la **case B** et de donner toutes indications d'identité à son sujet dans le **cadre 3** que vous cocherez, de dater le formulaire, de le signer dans le cadre prévu en bas à cet effet et de le remettre à l'intéressé ou, le cas échéant, de l'adresser à BNP Paribas Securities Services.
- Le vote par correspondance s'effectue également en utilisant le formulaire et en l'envoyant à BNP Paribas Securities Services dûment daté et signé, après avoir coché la **case B** et le **cadre 2** et complété celui-ci selon votre choix :
  - voter «Pour» les résolutions présentées à l'assemblée par le conseil, en cochant la case B et le cadre 2 uniquement ;
  - voter «Non» ou vous «Abstenir» sur une ou plusieurs résolutions, en noircissant les cases correspondantes ;
  - voter sur les projets éventuels de résolutions non agréés par le conseil, en noircissant les cases correspondant à votre choix.

Vous avez également la possibilité de vous exprimer pour le cas où des amendements ou résolutions nouvelles seraient présentés en assemblée en complétant le **cadre 2 Bis** selon votre choix :

- donner pouvoir au Président de l'assemblée générale de voter en votre nom, en noircissant la case «a»,
- vous abstenir (l'abstention équivaut à un vote contre), en noircissant la case «b»,
- donner procuration pour voter en votre nom, en noircissant la case «c» et en précisant le nom du mandataire.

**IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / Before selecting, please see instructions on reverse side.**

**A. QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICHEVER OPTION IS USED, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM.**

B.  Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I wish to attend the meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.  
 C.  J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

**SEQUANA CAPITAL**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE**

convoquée le 21 mai 2008 à 10 heures 30  
à l'Hôtel George V - 31 avenue George V, 75008 PARIS

Société Anonyme au capital de 74.317.503 €  
Siège Social : 19, avenue Montaigne - 75008 Paris  
383 491 446 RCS PARIS

**CADRE RESERVE / For Company's use only**

Identifiant / Account

Nominatif / Registered  VS / single vote  
 VD / double vote

Porteur / Bearer

Nombre d'actions / Number of shares

Nombre de voix / Number of voting rights

**2 JE VOTE PAR CORRESPONDANCE // VOTE BY POST**  
Cf. au verso renvoi (3) - See reverse (3)

**Je vote OUI** à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.

**Je vote NON** ou je m'abstiens.

**I vote FOR** all the draft resolutions approved by the Board of Directors EXCEPT those indicated by a shaded box - like this ■, for which I vote AGAINST or I abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration, je vote en noircissant comme ceci ■ la case correspondant à mon choix.

On the draft resolutions not approved by the Board of directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this ■.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	Oui/Non/No Yes/Abst/Abst	Oui/Non/No Yes/Abst/Abst
10	11	12	13	14	15	16	17	18	A	E
19	20	21	22	23	24	25	26	27	B	F
28	29	30	31	32	33	34	35	36	C	G
									D	H

**1 JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
dater et signer au bas du formulaire, sans rien remplir  
**I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE MEETING**

date and sign the bottom of the form without completing it  
cf. au verso renvoi (2) - See reverse (2)

**ATTENTION :** Les présentes instructions ne seront valables que si vos actions sont inscrites auprès de votre intermédiaire financier au plus tard à 15 heures la veille de l'assemblée générale et si votre formulaire est reçu par BNP Paribas Securities Services au plus tard à 15 heures la veille de l'assemblée générale.  
**CAUTION :** Your vote or proxy will not be counted unless the corresponding shares are registered with your financial intermediary on the third business day before the shareholders' meeting, and your form is received by BNP Paribas Securities Services of the latest by 3PM (Paris time) the day before the shareholders' meeting.

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement)  
- Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary)  
Cf. au verso renvoi (1) - See reverse (1)

**3 JE DONNE POUVOIR A :** (soit le conjoint, soit un autre actionnaire - cf. renvoi (2) au verso) **pour me représenter à l'assemblée**  
**HEREBY APPOINT** (you may give your PROXY either to your spouse or to another shareholder - see reverse (2)) **to represent me at the above mentioned meeting.**

M, Mlle ou Mlle / Mr, Mrs or Miss  
Adresse / Address

**2 Bis SI DES AMENDEMENTS OU DES RÉSOLUTIONS NOUVELLES ÉTAIENT PRÉSENTÉS EN ASSEMBLÉE :**  
**In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting :**

- Je donne pouvoir au Président de l'A.G. de voter en mon nom. / I appoint the Chairman of the meeting to vote on my behalf... a

- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). / I abstain from voting (it equivalent to a vote against)..... b

- Je donne procuration (cf. au verso renvoi 2) à M. Mlle ou Mlle... c

pour voter en mon nom / I appoint see reverse (2) Mr, Mrs or Miss / to vote on my behalf

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :  
In order to be considered, this completed form must be returned at the latest

Date et Signature

3 / ref BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - GCT Assemblée, Immeuble Tulliac, 75450 PARIS Cedex 09  
 sur 7<sup>e</sup> impression sur 10 copies  
 21 mai 2008 avant 15 heures

**Quel que soit votre choix, n'oubliez pas de dater et signer le formulaire avant de le retourner à BNP Paribas Securities Services**

## **EXPOSE SOMMAIRE DE L'ACTIVITE DE SEQUANA CAPITAL EN 2007 ET PERSPECTIVES**

### ***Faits marquants de l'exercice***

Depuis le recentrage de ses activités opéré à la fin de l'année 2006, Sequana Capital est devenu un acteur mondial du secteur du papier, présent dans la production et la distribution de produits innovants à forte valeur ajoutée et respectueux de l'environnement.

Au cours de l'exercice 2007, la société a soutenu activement le développement de ses filiales, Arjowiggins et Antalis, en leur permettant de renforcer leurs positions de premier plan sur leurs marchés et en prenant une part active dans leurs décisions stratégiques. De nombreuses acquisitions ont ainsi été réalisées au cours de l'année, représentant un chiffre d'affaires pro-forma de près de 1,5 milliard d'euros.

Ainsi, Antalis, dans le cadre de sa stratégie de croissance externe, a franchi en 2007 une étape majeure de son développement en acquérant fin octobre Map Merchant Group, 4<sup>ème</sup> distributeur de papiers en Europe, devenant ainsi le n° 1 sur cette zone. Grâce à cette acquisition, Antalis a étendu significativement sa couverture géographique en Europe avec une présence dans 30 pays dans lesquels elle détient une position de leadership avec notamment un renforcement significatif en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et en Scandinavie ainsi que dans les pays d'Europe de l'Est. Ces fortes positions et sa nouvelle dimension, avec une augmentation du volume de ventes d'environ 50 %, lui confèrent une solide assise sur le marché européen.

Parallèlement à sa croissance organique fondée sur l'amélioration continue de son efficacité interne, Antalis a continué à se développer par croissance externe sur des segments de marché à fort potentiel, comme par exemple l'Emballage industriel.

Chez Arjowiggins, la mise en œuvre de la stratégie définie en 2006 visant à repositionner l'entreprise sur des produits à plus forte valeur ajoutée dans les domaines de l'environnement et de la sécurité et sur les marchés à forte croissance, a été poursuivie et plusieurs opérations structurantes ont été réalisées en 2007 et début 2008 :

- l'acquisition de Dalum Papir A/S, leader européen de la fabrication de papiers 100 % recyclés en août 2007,
- l'acquisition en janvier 2008 de l'usine Greenfield SAS de pâte recyclée certifiée FSC de très haute qualité,
- la construction et l'ouverture d'une usine en Italie permettant l'intégration de composants RFID pour les passeports biométriques,
- la signature d'un protocole d'accord pour le rachat de Zanders, un producteur allemand de papiers autocopiants et de communication (cette acquisition est soumise à l'approbation des autorités européennes de la concurrence).

Après les acquisitions réalisées en 2007, Sequana Capital a réalisé un chiffre d'affaires consolidé pro-forma<sup>(1)</sup> de 5,4 milliards d'euros, dont deux tiers dans la distribution spécialisée avec Antalis et un tiers dans la production avec Arjowiggins.

Par ailleurs, Sequana Capital a également continué à gérer les passifs à moyen ou long terme présents dans le groupe et notamment l'évolution des engagements de retraite de ses filiales au Royaume Uni (en particulier ceux liés au fonds de pension WTPS) et du sinistre environnemental lié à la pollution de la Low Fox River aux Etats-Unis. L'année 2007 a connu le dénouement du litige opposant le groupe à la Commission européenne, portant sur une entente dans le domaine des papiers autocopiants, l'amende de 184 millions d'euros infligée en 2001 ayant été réduite de 42,5 millions d'euros par le tribunal de première instance des Communautés européennes, entraînant une reprise de provision de 52,1 millions d'euros.

Enfin, d'importantes modifications sont intervenues en 2007 dans la répartition du capital de la société. Ifil Investissements SA a cédé 21,9 % du capital de la société à DLMD, société contrôlée par M. Pascal Lebard qui assure depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007 la fonction de Directeur général de Sequana Capital, M. Tiberto Ruy Brandolini d'Adda assurant depuis cette date la seule fonction de Président du conseil d'administration. En juillet 2007, Ifil Investissements SA et DLMD ont conclu un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert d'une durée initiale de trois ans, dans le but de préserver la stabilité de l'actionnariat de la société.

### **Chiffres clés 2007**

Le chiffre d'affaires publié<sup>(2)</sup> du groupe s'élève à 4 290 millions d'euros (en hausse de 7,8 % par rapport à l'exercice 2006) et le résultat net consolidé - part du groupe publié<sup>(2)</sup> ressort à 142 millions d'euros, contre un résultat net consolidé de 958 millions d'euros pour l'exercice précédent, qui résultait essentiellement de la plus-value dégagée lors de l'OPRA réalisée fin 2006. Le résultat net consolidé - part du groupe pro-forma<sup>(1)</sup> ressort à 148 millions d'euros.

*Chiffres clés consolidés pour l'exercice 2007  
(normes IFRS) en millions d'euros*

	<b>Exercice 2007 pro-forma<sup>(1)</sup></b>	<b>Exercice 2007 publié<sup>(2)</sup></b>	<b>Exercice 2006</b>
Chiffre d'affaires	5 391	4 290	3 979
Résultat opérationnel courant	140	113	93
Résultat opérationnel	101	74	27
Résultat financier	-14	3	18
Résultat net des sociétés intégrées	39	33	5
Résultat net des activités abandonnées	108	108	952
Résultat net consolidé – part du groupe	148	142	958

Au 31 décembre 2007, l'endettement net du groupe est de 771 millions d'euros, contre 380 millions d'euros au 31 décembre 2006. Cette hausse s'explique principalement par les acquisitions réalisées au cours de l'année.

Dans les comptes sociaux, le compte de résultat fait ressortir un bénéfice net de 139 millions d'euros et des capitaux propres de 1 417 millions d'euros.

### **Activité des sociétés opérationnelles**

#### **Antalis**

Grace à l'acquisition de Map Merchant Group réalisée fin 2007, Antalis est désormais le n° 1 européen et le n° 4 mondial de la distribution professionnelle de papiers et de produits d'emballage industriel. Présente dans 44 pays, elle offre une large gamme de produits et de services à plus de 230 000 clients professionnels dans cinq segments d'activité (papiers d'impression, papiers de bureau, communication visuelle, emballage industriel et produits promotionnels). Au cours de l'exercice 2007, elle a continué à améliorer ses performances opérationnelles grâce non seulement à un contrôle rigoureux des coûts mais également à une bonne performance réalisée en Emballage industriel et en Communication visuelle, segments de marché à plus forte marge.

(1) Afin de fournir des informations comparables pertinentes pour les prochaines années, Sequana Capital publie des données pro-forma qui comprennent les activités de Dalum Papir A/S et de Map Merchant Group depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

(2) Ces données sont issues des résultats publiés pour l'année 2007, établis conformément aux obligations réglementaires de publication et qui comprennent les activités de Dalum Papir A/S depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007 et les activités de Map Merchant Group depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2007, correspondant aux dates de prise de contrôle de ces entités.

Sequana Capital publie également des données d'un compte de résultat analytique simplifié ajustées pour 2007, qui excluent les activités de Dalum Papir A/S et de Map Merchant Group sur l'ensemble de l'année 2007 et qui permettent d'avoir une vision comparable aux comptes 2006 publiés. Ces données ajustées figurent notamment dans le document de référence 2007 de la société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 10 avril 2008 sous le numéro D.08-225, téléchargeable sur le site internet de la société ([www.sequanacapital.fr](http://www.sequanacapital.fr)).

En 2007, Antalis a réalisé un chiffre d'affaires<sup>(2)</sup> de 2 525 millions d'euros, en hausse de 9 % par rapport à 2006. Son résultat opérationnel courant<sup>(2)</sup> s'élève à 61 millions d'euros, en hausse de 15 %, et représente 2,4 % de son chiffre d'affaires (contre 2,3 % en 2006). Tout au long de l'année, elle a continué d'améliorer sa structure financière grâce à une bonne gestion de son besoin en fonds de roulement.

Au cours de l'exercice, Antalis a poursuivi une politique d'investissement active avec une stratégie d'acquisitions ciblées (acquisition de Map Merchant Group, de la division Emballage de la société Versel, du distributeur de produits et de machines d'emballage Paxor, du distributeur français de papier Axelum, de Kodak Nexpress en Afrique du Sud) et a également renforcé ses parts de marché par le biais d'une alliance commerciale avec xpedx, 1<sup>er</sup> distributeur de papier et d'emballage en Amérique du Nord et la création d'une société commune, Image Paper Asia, avec Arjowiggins.

### *Arjowiggins*

Arjowiggins, organisée autour de trois branches d'activités, le graphique, la communication et la sécurité et technologie, est le premier producteur mondial de papiers techniques et de création. Présente en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique latine et en Asie, elle bénéficie d'une forte notoriété grâce à la renommée de ses marques, à la réputation d'excellence de ses produits et services et à ses efforts d'innovations, notamment dans les papiers respectueux de l'environnement et les papiers intégrant des solutions de sécurité.

En 2007, Arjowiggins a réalisé un chiffre d'affaires<sup>(2)</sup> de 2 001 millions d'euros, en hausse de 4 % par rapport à 2006. Elle a continué à faire face à l'augmentation des coûts des matières premières. Ces hausses de coûts, en partie compensées par des réductions de coûts fixes, se sont globalement élevées à près de 34 millions d'euros. Son résultat opérationnel courant<sup>(2)</sup> s'établit à 73 millions d'euros, enregistrant une hausse de 14 % et représente 3,6 % de son chiffre d'affaires (contre 3,3 % l'année précédente).

Au cours de l'exercice, Arjowiggins a procédé à des investissements sur des marchés en forte croissance pour un montant de 84 millions d'euros, mettant ainsi en œuvre les priorités stratégiques de croissance et d'efficacité opérationnelle qu'elle a fixées en 2006. Elle a ainsi acquis Dalum Papir A/S, leader européen des papiers recyclés et s'est également développée sur des marchés à forte croissance tels que la Chine, la République Tchèque, etc.

### ***Évolution récente et perspectives d'avenir***

Pour l'année 2008, Sequana Capital prévoit un environnement de marché comparable à celui de 2007, avec une poursuite de la consolidation de l'industrie et une hausse continue des coûts des matières premières et de l'énergie.

Sur le marché de la distribution, des hausses de prix sont prévues sur certains segments. Les volumes devraient ralentir dans certains pays de l'Europe de l'Ouest mais être soutenus en Europe de l'Est et hors d'Europe. En 2008, Antalis a pour ambition de réaliser les bénéfices attendus de l'intégration avec Map Merchant Group au travers de l'optimisation de sa chaîne logistique, l'amélioration des conditions d'achat et la mise en place d'une approche commerciale sélective centrée sur la rentabilité. Par ailleurs, Antalis reste concentrée sur l'amélioration de la qualité de service et de la relation client. Elle prévoit des investissements en systèmes d'information relation client, logistique et télévente et une augmentation des transactions e-commerce. L'ensemble de ces actions devrait permettre à Antalis de poursuivre l'amélioration de ses marges.

Sur le marché de la production, les conditions devraient rester difficiles avec une hausse continue des coûts des matières premières et de l'énergie et une faiblesse accentuée du dollar et de la livre sterling par rapport à l'euro. Néanmoins, la demande pour les produits respectueux de l'environnement et de sécurité devrait se renforcer. En 2008, Arjowiggins poursuit son plan de transformation initié en 2006, notamment par la réalisation des synergies d'acquisition de Dalum Papir A/S et de Greenfield SAS, producteur de pâte à papier désencrée haut de gamme acquis en janvier 2008, et la mise en œuvre de ses programmes de restructuration. Elle continue également d'évaluer les opportunités de consolidation et de partenariat et les options de cession d'activités qui n'entrent pas dans ses priorités stratégiques.

## Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

	2007	2006	2005	2004	2003
<b>I – Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social (en millions d'euros)	74	74	159	162	161
Nombre des actions ordinaires existantes	49 545 002	49 119 739	105 959 024	105 584 946	105 366 556
<b>II – Opérations et résultat de l'exercice (en millions d'euros)</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes <sup>(1)</sup>	125	103	771	228	309
Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	65	1 073	669	116	361
Impôt sur les bénéfices	36	(2)	(93)	(18)	(20)
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	139	1 076	204	(658)	279
Résultat distribué	35	29	350 <sup>(2)</sup>	42 <sup>(2)</sup>	63
<b>III – Résultat par action (en euro)</b>					
Résultat après impôt, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	2,04	21,81	7,18	1,27	3,61
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	2,81	21,92	1,92	(6,23)	2,65
Dividende net attribué à chaque action	0,70	0,60	3,3	0,40	0,60
<b>IV – Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	24	26	32	32	35
Montant de la masse salariale de l'exercice (en millions d'euros)	5	6	5	4	4
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice en millions d'euros (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	1	1	1	1	2

<sup>(1)</sup> Le chiffre d'affaires correspond aux prestations de services, revenus du portefeuille titres et autres produits financiers.

<sup>(2)</sup> Dividendes distribués en tout ou partie par prélèvements sur les primes d'émission, de fusion et d'apport.

## ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE

---

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DIRECTION GENERALE

---

#### **Tiberto Ruy Brandolini d'Adda**

Président du conseil d'administration  
(Mandat arrivant à échéance le 21.05.2008)

#### **Pascal Lebard**

Administrateur  
Directeur général  
(Mandat arrivant à échéance le 21.05.2008)

#### **Luc Argand**

Administrateur  
(Mandat arrivant à échéance le 21.05.2008)

#### **Pierre Martinet**

Administrateur  
(Mandat arrivant à échéance le 21.05.2008)

#### **Laurent Mignon**

Administrateur  
(Mandat arrivant à échéance le 21.05.2008)

#### **M. Alessandro Potestà**

Administrateur  
(Mandat arrivant à échéance le 21.05.2008)

#### **M. Michel Taittinger**

Administrateur  
(Mandat arrivant à échéance le 21.05.2008)

#### **Assurances Générales de France**

Administrateur  
(représentée par M. Pierluigi Riches)  
(Mandat arrivant à échéance le 21.05.2008)

#### **DLMD**

Administrateur  
(représentée par M. Nicolas Lebard)  
(Mandat arrivant à échéance le 21.05.2008)

#### **Ifil Investissements SA**

Administrateur  
(représentée par M. Carlo Sant'Albano)  
(Mandat arrivant à échéance le 21.05.2008)

#### **M. Aldo Osti**

Censeur  
(Mandat arrivant à échéance le 21.05.2008)

### ORGANES DE CONTROLE EXTERNES

---

#### COMMISSAIRES AUX COMPTES

#### **PricewaterhouseCoopers Audit**

représenté par Mme Catherine Sabouret

Suppléant : M. Yves Nicolas

Mandats arrivant à échéance en 2010

#### **Constantin Associés**

représenté par MM. Jean-Paul Seguret  
et Thierry Queron

Suppléant : M. François-Xavier Ameye

Mandats arrivant à échéance en 2012

## RENSEIGNEMENTS SUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DONT LES MANDATS SONT SOUMIS AU VOTE DES ACTIONNAIRES

### I. ADMINISTRATEUR DONT LA RATIFICATION DE LA COOPTATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE LE RENOUVELLEMENT DU MANDAT SONT PROPOSES A L'ASSEMBLEE GENERALE :

**DLMD**  
*Administrateur*

DLMD est une société par actions simplifiée de droit français dont le siège social est situé 20 avenue Kléber, 75116 Paris. Elle possède 10 806 343 actions de la société (soit 21,8 % du capital). Mandataire social de Sequana Capital depuis 2007.

*Mandats et fonctions actuels :*  
Administrateur de Sequana (depuis le 25 juillet 2007)

*Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :*  
- néant -

DLMD est représentée par **M. Nicolas LEBARD**  
*Managing Director ED&F Man Malaysia SDN BHD*

M. Nicolas Lebard, de nationalité française, est âgé de 41 ans et ne possède aucune action Sequana en son nom propre.

*Mandats et fonctions actuels :*  
Managing Director ED&F Man Singapore PTE Ltd  
Gérant de NL Conseil

*Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :*  
- néant -

### II. ADMINISTRATEURS DONT LE RENOUVELLEMENT DU MANDAT EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE :

**Tiberto Ruy BRANDOLINI d'ADDA**  
*Président du conseil d'administration*

M. Tiberto Ruy Brandolini d'Adda, de nationalité italienne, est âgé de 60 ans et possède 12 428 actions Sequana en son nom propre. Mandataire social de Sequana Capital depuis 2000.

*Mandats et fonctions actuels :*  
Associé Commandité de Giovanni Agnelli e C. (Italie)  
Président du conseil d'administration et Administrateur de Ifil Investissements SA (Luxembourg)  
Administrateur de IFI SpA (Italie)  
Vice-Président et Membre du comité exécutif de IFIL SpA (Italie)  
Administrateur de SGS SA (Suisse)  
Administrateur de Spirito Santo Financial Group SA (Luxembourg)  
Administrateur de Vittoria Assicurazioni (Italie)  
Administrateur de Fiat SpA (Italie)  
Administrateur de Greysac SAS  
Administrateur de Old Town SA

*Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :*  
Président Directeur général de Sequana Capital  
Président Directeur général de Exor SA  
Président de Exint SAS  
Vice-Président et Administrateur Délégué de Exor Group (Luxembourg)  
Président de Adriatique SA  
Président du conseil de surveillance de Club Méditerranée  
Président du conseil de surveillance de Worms & Cie  
Président du conseil de surveillance de Permal Group SCA  
Directeur général de Exint SA  
Gérant de Château Margaux  
Administrateur de Bolloré Investissement  
Administrateur de Club Med Inc.  
Administrateur de Européenne de Financement  
Administrateur de Le Continent Iard / Le Continent Vie  
Administrateur de Société Foncière Lyonnaise  
Administrateur de Financière de Construction de Logements  
Administrateur de Permal Group Ltd (Grande-Bretagne)

*Par ailleurs, M. Brandolini d'Adda est membre des conseils de surveillance des sociétés Arjowiggins et Antalis International*

**Pascal LEBARD**  
*Directeur général*

M. Pascal Lebard, de nationalité française, est âgé de 45 ans et possède 13 093 actions Sequana en son nom propre. Il détient également 10 806 343 actions (soit 21,8 % du capital) par l'intermédiaire de la société DLMD qu'il contrôle et dont il est Président. Mandataire social de Sequana Capital depuis 2003.

*Mandats et fonctions actuels :*  
Président de DLMD  
Président de Pascal Lebard Invest SAS  
Président de Fromagerie de l'Étoile SAS  
Président de Boccafin  
Administrateur de Greysac SAS  
Administrateur de Club Méditerranée  
Administrateur de Lisi  
Administrateur de SGS SA (Suisse)  
Administrateur de Boccafin Suisse SA (Suisse)

Administrateur de Permal Group Ltd (Grande Bretagne)  
Gérant de Ibéria Sarl

*Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :*  
Directeur général délégué de Sequana Capital  
Président puis membre du conseil de surveillance de Club Méditerranée  
Président puis membre du conseil de surveillance de Permal Group SCA  
Membre du Directoire de Worms & Cie  
Administrateur de Exint SA

*Par ailleurs, M. Lebard assure la présidence des conseils de surveillance des sociétés Arjowiggins et Antalis International et il est membre du comité de surveillance d'Antonin Rodet.*

**Luc ARGAND**

Avocat associé à l'Étude Pfyffer & Associés à Genève

M. Luc Argand, de nationalité suisse, est âgé de 60 ans et possède 100 actions Sequana en son nom propre. Il est indépendant. Mandataire social de Sequana Capital depuis 2005.

**Mandats et fonctions actuels :**

Président du conseil d'administration de Banque Syz&Co SA  
Président du conseil d'administration de Financière Syz&Co SA  
Président du conseil d'administration du Salon international de l'Automobile de Genève  
Vice-Président du conseil de Banque Morval & Cie SA  
Administrateur de Banque Privée Edmond de Rothschild SA  
Membre du Casino Barrière de Montreux  
Membre de la Compagnie Benjamin de Rothschild SA  
Membre de la Fondation Orgexpo  
Membre de Gem Global Estate Managers  
Membre de LCF Holding Benjamin & Edmond de Rothschild SA  
Membre du Conseil supérieur de la magistrature  
Membre de la Commission de surveillance des notaires genevois  
Arbitre du Tribunal arbitral du sport

**Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :**

Président du Tribunal arbitral constitué par l'organisme d'autorégulation de la fédération suisse des avocats dans le cadre de la loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent  
Président du conseil d'administration d'Octogone Gestion SA  
Président du conseil d'administration de Hotel Olden AG  
Président du conseil d'administration de Société de Gestion d'Oncieu et Cie SA  
Président du comité permanent du Salon International de l'Automobile  
Vice-Président du conseil d'administration de Morval Vonwiller Holding SA  
Membre de Gstaad 3000 AG  
Membre du Holding Benjamin et Edmond de Rothschild Pregny SA

**Pierre MARTINET**

Président d'Ifil France

M. Pierre Martinet, de nationalité française, est âgé de 58 ans et possède 4 353 actions Sequana en son nom propre. Mandataire social de Sequana Capital depuis 2004.

**Mandats et fonctions actuels :**

Membre du conseil de surveillance de Cartier SA (Paris)  
Administrateur de Cushman & Wakefield (USA)  
Administrateur de Exor Group (Luxembourg)  
Administrateur de Ipsen SA (France)  
Administrateur de Arjo Wiggins Appleton Ltd (Grande Bretagne)  
Administrateur et Vice-Président de Exor (USA)  
Administrateur de Old Town (Luxembourg)

**Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :**

Directeur général délégué de Sequana Capital  
Président d'Exint SAS

Président de Financière de Construction de Logements SAS  
Président Directeur général d'Européenne de Financement  
Membre du conseil de surveillance de Club Méditerranée  
Membre du conseil de surveillance de Worms & Cie  
Administrateur et Directeur général de Exor SA  
Gérant de Château Margaux SCA  
Administrateur de Exor Finance Ltd  
Administrateur et Directeur général de Exor SA  
Administrateur de Adriatique BV (Hollande)  
Administrateur de Long Pond BV (Hollande)  
Administrateur de Société Foncière Lyonnaise  
Administrateur de Adriatique SA  
Administrateur et Président Directeur général de Financière de Construction de Logements SA

Par ailleurs, M. Pierre Martinet est membre des conseils de surveillance des sociétés Arjowiggins et Antalis International

**Laurent MIGNON**

Associé gérant de Oddo & Cie

M. Laurent Mignon, de nationalité française, est âgé de 44 ans et possède 11 actions Sequana en son nom propre. Il est indépendant. Mandataire social de Sequana Capital depuis 2002.

**Mandats et fonctions actuels :**

Président du conseil de surveillance de Oddo Corporate Finance  
Administrateur de Arkema

**Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :**

Directeur général délégué AGF SA  
Directeur général groupe AGF  
Président du comité exécutif AGF France  
Président du conseil d'administration de Génération Vie  
Président du conseil d'administration de Coparc  
Président du conseil de surveillance de AVIP  
Président du conseil d'administration de ACAR  
Président du conseil d'administration de AGF Assurances Financières  
Président du conseil d'administration d'Assurances Fédérales IARD  
Président du conseil de surveillance de AGF Asset Management  
Vice-Président du conseil de surveillance de Euler Hermès  
Membre du conseil de surveillance de Oddo & Cie SCA  
Président du conseil de surveillance de AGF Informatique  
Vice-Président puis Président du conseil de surveillance de W Finance  
Vice-Président du conseil de surveillance de AGF Private Equity  
Président Directeur général de Banque AGF  
Président du conseil d'administration de AGF Private Banking  
Président du conseil d'administration de AGF IART  
Administrateur, Directeur général puis Président de AGF Vie

Membre du conseil de surveillance de Worms & Cie  
Administrateur de la Caisse de retraite AGF  
Administrateur AGF International  
Administrateur de Sophia  
Administrateur de Enténial  
Administrateur de Meteo Transformer Ltd  
Administrateur de AGF MAT  
Administrateur de Slivarente  
Administrateur de Triceratops  
Administrateur de Gécina  
Administrateur de W Finance  
Administrateur de AGF Asset Management  
Administrateur et Directeur général délégué de AGF Holding  
Administrateur de GIE Placements d'Assurance  
Représentant permanent de AGF au conseil de Worms & Cie  
Représentant permanent de AGF au conseil de Banque AGF  
Représentant permanent de AGF Holding au conseil de Calypso  
Représentant permanent de AGF Holding au conseil de Génération Vie  
Représentant permanent de AGF Holding au conseil de Métropole SA  
Représentant permanent de AGF Holding au conseil de AGF Private Equity  
Représentant permanent de AGF International au conseil de AGF IART  
Représentant permanent de AGF Holding au conseil de Bolloré Investissement  
Représentant permanent de AGF Vie au conseil de Bolloré

**Alessandro POTESTÀ***Head of Corporate Development Ifil SpA*

M. Alessandro Potestà, de nationalité italienne, est âgé de 40 ans et possède 12 actions Sequana en son nom propre.  
Mandataire social de Sequana Capital depuis 2004.

*Mandats et fonctions actuels :*

Administrateur de Alpitour SpA (Italie)  
Administrateur de IFIL Asia (Hong Kong)  
Administrateur de IFIL USA (USA)  
Administrateur de IFIL Investissements SA (Luxembourg)  
Administrateur de Cushman & Wakefield (USA)

Administrateur de Turismo & Immobiliare SpA (Italie)  
Administrateur de La Rinascente SpA (Italie)  
Administrateur de Rinascente/Upim SpA (Italie)  
Administrateur de Eurofind Textile SA (Luxembourg)  
Administrateur de Euromédia Luxembourg One SA  
Administrateur de Auchan SpA (Italie)  
Administrateur de Sma SpA (Italie)  
Administrateur de Eurofind SA (Luxembourg)  
Administrateur de Società Italiana Distribuzione Moderna SpA  
Administrateur de We-cube SpA (Italie)

*Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :*

Membre du conseil de surveillance de Worms & Cie  
Administrateur de Atlanet SpA (Italie)

**Michel TAITTINGER***Administrateur*

M. Michel Taittinger, de nationalité française, est âgé de 63 ans et possède 191 909 actions Sequana en son nom propre. Il est indépendant.  
Mandataire social de Sequana Capital depuis 2000.

*Mandats et fonctions actuels :*

Directeur non exécutif d'Alpha Value Management (UK) LLP  
Administrateur de Provence Prestige International – Crédit Suisse

Administrateur de Taittinger CCVC  
Administrateur de Baccarat  
Administrateur de Bouvet-Ladubay  
Président du conseil d'administration de CFT  
Président du conseil d'administration de Marengo  
Président du conseil d'administration de Panorama  
Membre du conseil de surveillance de SDL  
Administrateur d'Envergure  
Administrateur de TTC Conseil  
Administrateur de Annick Gout  
Censeur de Worms & Cie

*Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :*

Président Directeur général de Fontenoy  
Vice-Président de groupe Taittinger  
Gérant de Marignan SARL  
Administrateur de Société du Louvre-groupe du Louvre

**IFIL INVESTISSEMENTS SA***Administrateur*

Ifil Investissements SA est une société de droit luxembourgeois dont le siège social est situé 22-24 boulevard Royal, 2449 Luxembourg. Elle possède 13 203 129 actions de la société (soit 26,6 % du capital).  
Mandataire social de Sequana Capital depuis 2004.

*Mandats et fonctions actuels :*

Administrateur de Sequana

*Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :*

Membre du conseil de surveillance de Worms & Cie

Elle est représentée par **M. Carlo SANT'ALBANO**  
*Managing Director & General Manager de Ifil Investments SpA*

M. Carlo Sant'Albano, de nationalité italienne, est âgé de 43 ans et ne possède aucune action Sequana en son nom propre.

*Mandats et fonctions actuels :*

Membre du conseil de surveillance de Intesa Sanpaolo SpA  
Administrateur de Alpitour  
Administrateur de Juventus Football Club SpA  
Administrateur de Fiat SpA  
Administrateur de Cushman & Wakefield

*Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :*

Managing Director - Head of European Healthcare M&A de Crédit Suisse (UK)

**ASSURANCES GÉNÉRALES DE FRANCE***Administrateur*

Assurances Générales de France (AGF) est une société anonyme dont le siège social est situé 87 rue de Richelieu, 75002 Paris. Les AGF possèdent 10 actions de la société.  
Le groupe AGF auquel elles appartiennent détient 5 863 202 actions Sequana (soit 11,8 % du capital). Les AGF sont indépendants.  
Mandataire social de Sequana Capital depuis 1998.

*Mandats et fonctions actuels :*

Administrateur de Banque AGF  
Administrateur de AGF 2X  
Administrateur de Civipol  
Administrateur de GIE Registrar  
Administrateur de SMAF

Administrateur de Oddo Indice Finance  
Administrateur de Oddo France Index Actif  
Administrateur d'Eustache  
Administrateur de Baccarat  
Administrateur de Bouvet-Ladubay  
Président du conseil d'administration de CFT  
Président du conseil d'administration de Marengo  
Président du conseil d'administration de Panorama  
Membre du conseil de surveillance de SDL  
Administrateur d'Envergure  
Administrateur de TTC Conseil  
Administrateur de Annick Gout  
Censeur de Worms & Cie

*Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :*

Membre du conseil de surveillance de Worms & Cie  
Administrateur de AGF IART  
Administrateur de Coparc  
Administrateur de CNPP  
Administrateur de Enténial

Les AGF sont représentées par **M. Pierluigi RICHES**  
*Directeur général adjoint en charge des investissements Allianz/AGF*

M. Pierluigi Riches, de nationalité française, est âgé de 55 ans et ne possède aucune action Sequana en son nom propre.

***Mandats et fonctions actuels :***

Directeur général adjoint en charge des Investissements chez AGF, Allianz Investment Management SE et Allianz Alternative Asset  
Président du conseil d'administration de GIE Allianz Investment Management Paris  
Vice-Président du conseil de surveillance de AGF Private Equity  
Représentant Permanent de AGF VIE au conseil de STEF-FTE  
Membre du conseil de surveillance de Oddo & Cie SCA  
Membre du conseil de surveillance de IPE Tank and Rail Investment 1 (Luxembourg)  
Représentant permanent de AGF IART au conseil d'administration de AGF Boieldieu

***Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :***

Vice-Président de Cityfile srl  
Président de Rasfin Sim  
Président Ras Immobiliare srl

Membre du conseil de surveillance de Allianz Elementar Lebensversicherungs  
Membre du conseil de surveillance de Allianz Elementar Versicherungs  
Administrateur de Ras Asset Management Sgr  
Administrateur de Ras Alternative Investment Sgr  
Administrateur de Rasbank  
Administrateur de Investitori Sgr  
Administrateur de Borgo San Felice srl  
Administrateur de Società Agricola San Felice  
Administrateur de Villa La Pagliaia  
Administrateur de Creditrass Assicurazioni SpA  
Administrateur de Genialloyd  
Administrateur de AGF Ras Holding BV  
Administrateur de Companhia de Seguros Allianz Portugal SA  
Administrateur d'AGI – Allianz Global Investor Luxembourg SA  
Administrateur de Emittenti Titoli SpA  
Administrateur de Istituto Europeo di Oncologia srl  
General Manager de la RAS – Riunione Adriatica Di Sicurtà

### **III. ADMINISTRATEUR DONT LA NOMINATION EST PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE :**

**Jean-Pascal BEAUFRET**

*Membre du Directoire de Natixis*

M. Jean-Pascal Beaufret, de nationalité française, est âgé de 57 ans et ne possède aucune action Sequana. Il est indépendant.

***Mandats et fonctions actuels :***

Membre du Directoire de Natixis  
Administrateur de Natixis Global Asset Management

***Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :***

Directeur financier d'Alcatel-Lucent  
Président Directeur général d'Alcatel-Lucent Participations

Président Directeur général de Telpart  
Président Directeur général d'Electro Banque  
Membre du conseil de surveillance de Thales Alenia Space  
Président Directeur général de Saft  
Administrateur d'Alcatel Italia SpA (Italie)  
Administrateur d'Alcatel Standard AG (Suisse)  
Président de Aura Merger Sub. Inc.

M. Beaufret est diplômé de HEC et de l'ENA. Il a exercé des responsabilités de premier plan au Trésor, dans le monde bancaire et dans l'industrie. Il a occupé divers postes à responsabilité au sein du Ministère de l'Économie et des Finances et notamment à l'inspection générale des finances et à la direction du Trésor. Il a été sous-gouverneur du CCF (1994-1996) et Directeur général des impôts (1997-1999) puis est devenu directeur financier adjoint puis directeur financier d'Alcatel Lucent (1999 à 2007).

Des informations détaillées sur les administrateurs dont le renouvellement du mandat est proposé à l'assemblée des actionnaires figurent dans le document de référence 2007 de la société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 10 avril 2008 et consultable sur le site Internet [www.sequanacapital.fr](http://www.sequanacapital.fr).

## **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Les résolutions soumises à l'approbation des actionnaires relèvent du ressort de l'assemblée générale ordinaire et de celui de l'assemblée générale extraordinaire.

### ➤ *Résolutions relevant de la compétence d'une assemblée générale ordinaire*

Par le vote de la 1<sup>ère</sup> résolution, il est proposé aux actionnaires d'approuver les comptes annuels de Sequana Capital arrêtés au 31 décembre 2007, qui se traduisent par un bénéfice de € 139 264 632,70.

La 2<sup>ème</sup> résolution concerne l'approbation des comptes consolidés de Sequana Capital au 31 décembre 2007 qui font ressortir un résultat net de 142 millions d'euros.

La 3<sup>ème</sup> résolution concerne l'affectation du résultat. Il est proposé le versement d'un dividende de € 0,70 par action, soit un montant global de € 34 681 501,40 prélevé en totalité sur le bénéfice distribuable, le solde étant affecté au report à nouveau. La mise en paiement de ce dividende interviendrait à partir du 28 mai 2008.

La 4<sup>ème</sup> résolution est relative aux conventions visées par l'article L.225-38 du code de commerce. Les commissaires aux comptes de la société ont établi leur rapport, prévu par la loi, sur les conventions et engagements réglementés. Une convention réglementée conclue antérieurement à cet exercice entre la société Exint et Sequana Capital s'est poursuivie au cours de l'exercice.

La 5<sup>ème</sup> résolution concerne la ratification de la cooptation de la société DLMD en qualité d'administrateur faite par le conseil d'administration lors de sa séance du 25 juillet 2007.

Par le vote de la 6<sup>ème</sup> à la 16<sup>ème</sup> résolution, il est proposé aux actionnaires de renouveler pour une durée de trois ans les mandats de l'ensemble des administrateurs et de nommer, pour la même durée, un nouvel administrateur indépendant, M. Jean-Pascal Beaufret (cf. page 12).

Par le vote de la 17<sup>ème</sup> résolution, il est proposé aux actionnaires de fixer le montant global annuel des jetons de présence à € 700 000 pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs et ce, jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée générale.

La 18<sup>ème</sup> résolution se rapporte au renouvellement pour une période de 18 mois de l'autorisation donnée à la société d'opérer en bourse sur ses propres actions, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du code de commerce. Il est rappelé que la société a fait usage de l'autorisation précédente dans le cadre d'un contrat de liquidité et par le rachat de 29 765 ses propres actions début 2008. Il est proposé de fixer le prix maximal d'achat à € 25.

### ➤ *Résolutions relevant de la compétence d'une assemblée générale extraordinaire*

Par le vote de la 19<sup>ème</sup> résolution, il est proposé aux actionnaires de décider le changement de dénomination sociale de la société de Sequana Capital en « Sequana » après le recentrage de celle-ci sur ses seules activités papetières et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

La 20<sup>ème</sup> résolution a pour objet d'autoriser les actionnaires à inscrire leurs actions sous la forme au porteur, facilitant ainsi les négociations du titre Sequana Capital en bourse, et de modifier en conséquence l'article 9 des statuts.

La 21<sup>ème</sup> résolution concerne la proposition faite par le conseil d'augmenter le nombre d'actions que doit détenir chaque administrateur de la société, de le fixer à 100 actions Sequana Capital et de modifier en conséquence le 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 13 des statuts.

La 22<sup>ème</sup> résolution a pour objet d'autoriser le conseil d'administration à annuler, sur ses seules décisions, les actions de la société détenues par elle dans le cadre des plans de rachat d'actions sans que les réductions de capital correspondantes puissent excéder, sur une période de 24 mois, 10 % du capital social.

La 23<sup>ème</sup> résolution concerne les pouvoirs pour les formalités relatives à l'assemblée.

# Rapports des commissaires aux comptes

## ***Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2007***

### **SEQUANA CAPITAL**

19 avenue Montaigne  
75008 Paris

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Sequana Capital, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### ***I - Opinion sur les comptes annuels***

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### ***II - Justification de nos appréciations***

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2b de l'annexe expose les règles et méthodes comptables retenues par la société pour évaluer ses titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des approches retenues et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés, par sondages, de leur correcte application. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### ***III - Vérifications et informations spécifiques***

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, le 31 mars 2008

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Catherine Sabouret

Constantin Associés

Jean-Paul Séguret

Thierry Quéron

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**  
**Exercice clos le 31 décembre 2007**

**SEQUANA CAPITAL**

19 avenue Montaigne  
75008 Paris

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Sequana Capital relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

***I - Opinion sur les comptes consolidés***

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

***II - Justification des appréciations***

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société a procédé à une revue de la valeur recouvrable de ses goodwill et de ses immobilisations corporelles selon les modalités décrites dans les notes 3.a et 3.b. Nos travaux ont consisté à apprécier la méthodologie retenue par la société, à examiner les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations réalisées et à revoir par sondages les calculs effectués par la société.

Par ailleurs, la note 2.B.3 mentionne les autres jugements et estimations significatives retenus par la direction concernant les engagements de retraites et les provisions pour risques. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société et à vérifier que les notes 15 et 16 donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

***III - Vérification spécifique***

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, le 31 mars 2008

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Catherine Sabouret

Constantin Associés

Jean-Paul Séguret

Thierry Quéron

***Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés  
Exercice clos le 31 décembre 2007***

**SEQUANA CAPITAL**

19, avenue Montaigne  
75008 Paris

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

***Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice***

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclu au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

***Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice***

En application du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

***Exint : Mise à disposition de biens et de services***

Suite au transfert du siège social de Sequana Capital, une convention de mise à disposition de biens et de services a été conclue avec la société Exint, avec effet au 10 octobre 2005.

La rémunération nette des services rendus à la charge de Sequana Capital s'est élevée à € 261 508,66 hors taxes sur l'exercice 2007. Cette convention a été résiliée en décembre 2007.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, le 31 mars 2008

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Catherine Sabouret

Constantin Associés  
Jean-Paul Séguret

Thierry Quéron

**Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées**

(Assemblée générale du 21 mai 2008 – 22<sup>ème</sup> résolution)

**SEQUANA CAPITAL**

19, avenue Montaigne  
75008 Paris

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Sequana Capital, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 al. 7 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée générale approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, le 31 mars 2008

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Catherine Sabouret

Constantin Associés

Jean-Paul Séguret

Thierry Quéron

## TEXTE DES RESOLUTIONS

### ➤ DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

#### PREMIERE RESOLUTION

*Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, approuve, dans toutes leurs parties, le rapport de gestion du conseil et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés, faisant apparaître un bénéfice de € 139 264 632,70.

En application de l'article 223 quater du code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, dont le montant global s'est élevé à € 39 674 au cours de l'exercice 2007 ainsi que le montant de l'impôt supporté à raison de ces dépenses et charges, qui s'est élevé à € 13 660.

#### DEUXIEME RESOLUTION

*Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve ces comptes consolidés tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés par le conseil d'administration.

#### TROISIEME RESOLUTION

*Résultat de l'exercice – Affectation*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, approuve l'affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2007 telle qu'elle lui est proposée par le conseil d'administration et décide, après avoir constaté que le bénéfice distribuable s'élève à € 1 186 435 599,38, de verser un dividende d'un montant de € 0,70 par action, soit un montant global de € 34 681 501,40 prélevé en totalité sur le bénéfice distribuable, le solde, soit € 1 151 754 097,98 étant affecté au compte « report à nouveau ».

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158.3.2° du code général des impôts, sous réserve de l'option par ces derniers pour le prélèvement libératoire prévu par l'article 117 quater dudit code, et sera mis en paiement à partir du 28 mai 2008.

Par ailleurs, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à prélever sur le compte « report à nouveau » les sommes qui seraient nécessaires pour payer le dividende fixé ci-dessus aux actions provenant de l'exercice des options de souscription d'actions éligibles à un tel dividende et intervenu entre le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et la date de mise en paiement du dividende.

En outre, l'assemblée générale décide que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du code de commerce, les actions auto-détenues à la date de mise en paiement ne bénéficieront pas du dividende ci-dessus, les montants correspondants devant en conséquence être affectés au compte « report à nouveau ».

Il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercices	2006	2005		2004
		ordinaire	complémentaire	
Nombre d'actions	49 009 321	105 959 024	105 959 024	105 677 650
Distribution aux actionnaires	€ 29 405 592,60	€ 63 575 414,40	€ 286 089 364,80	€ 42 271 060,00
Dividende net par action <sup>(1)</sup>	€ 0,60	€ 0,60	€ 2,70	€ 0,40

(1) avec un abattement de 50 % en 2004 et de 40 % en 2005 et 2006

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

##### *Approbation des conventions et engagements réglementés*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce, déclare approuver les conventions conclues ou dont la réalisation s'est poursuivie au cours de l'exercice et les opérations qui y sont mentionnées.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

##### *Ratification de la cooptation de la société DLMD en qualité d'administrateur*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de ratifier la cooptation de la société DLMD faite par le conseil d'administration lors de sa séance du 25 juillet 2007 et ce, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

##### *Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Tiberto Ruy Brandolini d'Adda*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Tiberto Ruy Brandolini d'Adda qui arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée et ce, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

##### *Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Pascal Lebard*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Pascal Lebard qui arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée et ce, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

#### **HUITIEME RESOLUTION**

##### *Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Luc Argand*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Luc Argand qui arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée et ce, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

##### *Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Laurent Mignon*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Laurent Mignon qui arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée et ce, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

#### **DIXIEME RESOLUTION**

##### *Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Pierre Martinet*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Pierre Martinet qui arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée et ce, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

### **ONZIEME RESOLUTION**

*Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Alessandro Potestà*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Alessandro Potestà qui arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée et ce, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

### **DOUZIEME RESOLUTION**

*Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Michel Taittinger*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Michel Taittinger qui arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée et ce, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

### **TREIZIEME RESOLUTION**

*Renouvellement du mandat d'administrateur des Assurances Générales de France*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur des Assurances Générales de France qui arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée et ce, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

### **QUATORZIEME RESOLUTION**

*Renouvellement du mandat d'administrateur de la société DLMD*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de la société DLMD qui arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée et ce, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

### **QUINZIEME RESOLUTION**

*Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Ifil Investissements SA*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de la société Ifil Investissements SA qui arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée et ce, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

### **SEIZIEME RESOLUTION**

*Nomination de M. Jean-Pascal Beaufret en qualité d'administrateur*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de nommer M. Jean-Pascal Beaufret en qualité d'administrateur de la société, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

### **DIX-SEPTIEME RESOLUTION**

*Détermination du montant annuel des jetons de présence*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de fixer le montant global annuel des jetons de présence à € 700 000 (sept cent mille euros) pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs et ce, jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée générale.

## DIX-HUITIEME RESOLUTION

### *Autorisation au conseil d'administration en vue de permettre à la société d'opérer sur ses propres actions*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du code de commerce, à opérer en bourse ou autrement sur les actions de la société, dans les conditions suivantes.

Le prix maximal d'achat est fixé à € 25 par action de € 1,50 de valeur nominale.

Le nombre total d'actions que la société peut acquérir ne peut excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital à la date de ces rachats et le nombre maximal d'actions détenues après ces rachats ne peut excéder 10 % de ce capital.

En application de l'article R.225-151 du code de commerce, le nombre théorique maximal d'actions susceptibles d'être acquises est, en fonction du nombre d'actions existant au 31 décembre 2007 et sans tenir compte des actions déjà détenues, de 4 954 500 actions correspondant à un montant théorique maximal de € 123 862 500.

En cas d'opération sur le capital de la société et plus particulièrement en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et le nombre de ces titres après l'opération.

L'assemblée générale décide que les acquisitions d'actions pourront être effectuées :

- en vue de leur annulation par voie de réduction du capital dans les limites fixées par la loi, sous réserve de l'adoption de la 22<sup>ème</sup> résolution ci-après ;
- dans le but de les attribuer aux salariés et dirigeants du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi (options d'achat d'actions, participation des salariés, attribution gratuite d'actions, etc.) ;
- en vue de mettre en place ou d'honorer des obligations liées à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- dans la limite de 5 % du capital, aux fins de les conserver et de les remettre en échange ou en paiement, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la société, par voie d'offre publique ou autrement ;
- en vue d'assurer la liquidité et d'animer le marché de l'action Sequana Capital par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charge de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- en vue de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les actions pourront à tout moment, dans le respect et les limites de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique, être acquises, cédées, échangées ou transférées, que ce soit sur le marché, de gré à gré ou autrement, par tous moyens et, notamment par transferts de blocs, par des opérations optionnelles ou par utilisation de tout produit dérivé. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres peut être de la totalité des actions acquises en application du ou des programmes de rachat successivement mis en œuvre par la société en vertu de la présente autorisation ou de celles qui l'ont précédée.

La présente autorisation est donnée pour une période maximale de 18 mois, expirant, en tout état de cause, à la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Elle annule et remplace, à compter du jour de la présente assemblée, celle précédemment accordée au conseil d'administration par la 5<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale mixte du 11 mai 2007.

En vue d'assurer l'exécution de cette autorisation, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

➤ **DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**DIX-NEUVIEME RESOLUTION**

*Changement de dénomination sociale  
et modification corrélative de l'article 3 des statuts*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de modifier la dénomination sociale de la société qui devient « Sequana » à compter de ce jour.

En conséquence, l'assemblée générale décide également de modifier l'article 3 des statuts de la société comme suit :

« Article 3 – Dénomination sociale

La dénomination sociale de la société est SEQUANA».

**VINGTIEME RESOLUTION**

*Ouverture de la possibilité pour les actionnaires d'inscrire leurs titres  
sous la forme au porteur et modification corrélative de l'article 9 des statuts*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide d'ouvrir la possibilité pour les actionnaires de la société d'inscrire leurs titres sous la forme au porteur.

En conséquence, l'assemblée générale décide également de modifier l'article 9 des statuts de la société comme suit :

« Article 9 – Forme des actions

Les actions émises par la société revêtent soit la forme nominative, soit la forme au porteur.

Dans les conditions et sous les sanctions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, la société pourra demander communication, à tout organisme ou intermédiaire habilité, de tout renseignement relatif à ses actionnaires ou détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote, leur identité, le nombre de titres qu'ils détiennent et l'indication, le cas échéant, des restrictions dont les titres peuvent être frappés.

L'intermédiaire inscrit dans les conditions prévues par la loi est tenu, dans les conditions légales et réglementaires, de révéler l'identité des titres inscrits à son nom sur simple demande de la société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.»

**VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION**

*Augmentation du nombre d'actions détenues par chaque administrateur  
et modification corrélative de l'article 13 des statuts*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide d'augmenter le nombre d'actions que doit détenir chaque administrateur de la société pour le porter à 100 actions Sequana.

En conséquence, l'assemblée générale décide également de modifier le 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 13 des statuts de la société comme suit :

« Chaque administrateur doit être, pendant toute la durée de ses fonctions, propriétaire au moins de cent actions. »

Le reste de l'article 13 reste inchangé.

## **VINGT-DEUXIEME RESOLUTION**

*Autorisation au conseil d'administration en vue de réduire le capital social de la société par annulation d'actions auto-détenues*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, conformément à l'article L. 225-209, alinéa 7, du code de commerce, pour une durée maximale de 18 mois à compter de la présente assemblée, mais expirant en tout état de cause à la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, à :

- annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, les actions de la société qu'elle détient par suite de la mise en œuvre des plans de rachats décidés par la société, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social (le cas échéant, tel qu'ajusté pour tenir compte des opérations effectuées sur le capital postérieurement à la date de la présente assemblée) par période de 24 mois, et réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris, à concurrence de 10 % du capital annulé, sur la réserve légale ;
- constater la réalisation de la ou des réductions de capital, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités nécessaires ; et
- déléguer tous pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre de ses décisions, le tout conformément aux dispositions légales en vigueur lors de l'utilisation de la présente autorisation.

La présente autorisation annule et remplace, à compter du jour de la présente assemblée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

## **VINGT-TROISIEME RESOLUTION**

*Pouvoirs pour l'exécution des formalités*

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.



Assemblée générale mixte  
ordinaire et extraordinaire  
du 21 mai 2008

**DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS**

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-88 du code de commerce, tout actionnaire peut, à compter de la convocation de l'assemblée et jusqu'au cinquième jour avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83.

Si vous souhaitez recevoir ces documents, vous voudrez bien nous retourner la formule ci-dessous.

En vertu de l'alinéa 3 de l'article R. 225-88 du code de commerce, les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit code à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.

**Formule à adresser à :**

<p><b>BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES</b> Service des Assemblées Immeuble Tolbiac 75450 PARIS CEDEX 09</p>
--

Les informations relatives à Sequana Capital et à la tenue de cette assemblée générale des actionnaires figurent également dans le document de référence 2007 déposé sous le n° D. 08-225 le 10 avril 2008 auprès de l'Autorité des marchés financiers. Ce document de référence ainsi que l'avis de réunion et le présent avis de convocation peuvent être consultés et téléchargés sur le site Internet de la société [www.sequanacapital.fr](http://www.sequanacapital.fr)

✂-----

M., Mme ou Mlle \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Propriétaire de \_\_\_\_\_ actions SEQUANA CAPITAL

demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements visés par l'article R. 225-83 du code de commerce.

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature

**SEQUANA CAPITAL**

19 avenue Montaigne  
75008 Paris (France)

Tel. : + 33 (0)1 56 88 78 00  
Fax : + 33 (0)1 56 88 78 77

[www.sequanacapital.fr](http://www.sequanacapital.fr)

**SEQUANA**  
CAPITAL